

Nos adresses

École Notre-Dame-de-Grâce

5435, avenue Notre-Dame-de-Grâce Montréal (Québec) H4A 1L2 (514) 596-5676 ndg@csdm.gc.ca

Notre-Dame-de-Grâce-Annexe

5619, chemin de la Côte-Saint-Antoine Montréal (Québec) H4A 1R5 (514) 596-5682 ndg@csdm.qc.ca

Conseil d'Établissement 2020-2021

Parents titulaires

Myriame Belfort (Présidente) Israël Fortin Sarah Halton David Kaiser Jabiz Sharifian Marie-Claude Vernier Richard Zaour

Parents substituts

Marie-Hélène Bachand Mélanie Cabot-Blondin Odilon Evrard Danielle Schirmer Marilyne Thériault

Enseignants et personnel

Emmanuelle Bertrand Vincent Houle Marie-Chantal Lebel Viviana Yevenes Maryse Beaulieu-Salamido Martin Perreault (SDG)

Direction

Johanne Carmichael

Membre de la communauté

Peter McQueen (Conseiller de la ville)

Programme(s) particulier(s)

Anglais intensif 1

En 6°, la moitié de l'année est réservée exclusivement à l'apprentissage de l'anglais.

¹ Voir conditions d'admission



Mot de la présidence

Chers parents,

Je suis membre du Conseil d'établissement de notre école depuis septembre 2019.

Au fil des ans, j'ai pu constater le travail acharné et le dévouement de l'équipe-école, la direction et les divers comités pour assurer à tous nos enfants un environnement sain et sécuritaire, propice à leur épanouissement et leur réussite.

Le contexte sanitaire de la dernière année a été exigeant et plein de défis qui ont poussé notre capacité d'adaptation à toutes et à tous, et particulièrement celle de nos enfants. Mais ce fut aussi une période marquée d'une grande coopération, de résilience, de prévoyance, d'entraide et de solidarité.

Notre succès dans la gestion de cette pandémie à date est la preuve indiscutable que notre implication collective est nécessaire pour le bien-être et la réussite académique de nos enfants. C'est dans cette optique que je vous encourage à rejoindre nos rangs au sein du Conseil d'établissement et aux divers comités de l'école œuvrant à faire de notre école un tremplin pour nos enfants.

Myriame Belfort

Parent bénévole



Dates des rencontres du conseil d'établissement

22 oct. 2020

18 fév. 2021

6 mai 2021

3 déc. 2020

25 mar. 2021

10 juin 2021

Sujets traités par le conseil d'établissement

Gouvernance CÉ:

- Règles de régie interne
- Budget du conseil d'établissement
- Calendrier des rencontres

Pour assurer la bonne marche de l'école :

- Projet éducatif
- Encadrement des frais chargés aux parents
- Sorties éducatives et activités étudiantes
- Service de garde
- Budget annuel de l'école
- Reddition de comptes
- Reddition des mesures dédiées

Pour préparer la prochaine année :

- Comité d'admission
- Frais chargés aux parents
- Approbation des listes de matériel
- Grille-matière
- Prévision budgétaire

Consultation(s) du CSSDM:

 Critères de sélection de la direction d'établissement

Approbations données :

- Tableau des coûts pour sorties éducatives
- Planification annuelle des thèmes abordés selon les programmes pour l'éducation sexuelle
- Acte d'établissement (PTRDI)
- Dates des rencontres du CÉ
- Maintien de la Boîte blanche comme fournisseur pour les photos scolaires.
- Ajout d'un cahier pour chaque niveau de science au 2e cycle.
- Date de la prochaine Assemblée générale
- Initiative de financement de la Fondation NDG (fournitures scolaires, calendriers, vêtements).

Résolutions adoptées :

- Activité de la Fondation pour financer la Guignolée 2020.
- Critères d'admission anglais intensif
- Transfert de 109 044,00\$ pour les mesures dédiées et protégées
- Transfert fonds 4 vers fonds 9

Plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école

En conformité avec l'article 75.1 de la Loi sur l'instruction publique, le conseil d'établissement a procédé à l'évaluation des résultats de l'école au regard du Plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école. Ce plan d'action a fait l'objet d'une révision annuelle, telle qu'exigée par la loi.

- Mesures de collaboration avec les parents (conformément aux directives ministérielles et favorisant la stratégie pro parents de la CSDM)
- Bilan annuel pour identifier les points à améliorer et les moyens pour les atteindre.
- Préparation d'un feuillet d'information qui explique aux parents le plan de lutte de l'école
- Information sur le site Web de l'école
- Signature par les élèves et les parents du code de vie dans l'agenda
- Message dans l'Éco Parents

